

Décret, motivé par la motion de Bréard, interdisant l'annonce de l'arrivée des navires ou des bateaux chargés de grains, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Jean-Jacques de Bréard-Duplessys

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bréard-Duplessys Jean-Jacques de. Décret, motivé par la motion de Bréard, interdisant l'annonce de l'arrivée des navires ou des bateaux chargés de grains, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 236;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30549\\_t1\\_0236\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30549_t1_0236_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

## 42

Ramel, député du département de l'Aude, remet son sabre sur le bureau et en fait don patriotique (1).

## 43

Une lettre des officiers municipaux de Dunckerque annonce qu'il vient d'entrer dans ce port un bâtiment neutre, chargé de 700 razières de bled. (*Applaudissemens.*) (2).

BRÉARD prétend que publier les chargemens qui se font pour notre compte, dans les pays neutres, c'est fournir contre nous des armes à nos ennemis, et que de pareilles dépêches doivent être renvoyées à la commission des subsistances, et au comité de salut public (3).

Il propose de décréter que désormais on ne lira plus à la tribune aucune des lettres annonçant l'arrivée des navires ou bateaux chargés de grains. Adopté (4).

## 44

La commune et la société populaire de Marly viennent présenter à la Convention nationale, un cavalier monté armé et équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin, et extrait du procès-verbal (5).

[S. l. n. d.] (6)

« Citoyens représentants,

Si la grandeur des bienfaits est la mesure de la reconnaissance, rien ne peut égaler celle dont se sentent pénétrées pour la Convention nationale la commune et la Société populaire de Marly dont nous sommes les organes auprès de vous. C'est à notre courage que nous devons le renversement du despotisme qui avoit envahi la meilleure partie de notre territoire pour le transformer en un monument d'orgueil et de volupté. C'est votre sagesse qui va nous rendre à notre simplicité primitive en rendant à la culture des terres précieuses que le luxe lui avoit ravi. Etrange contradiction ! pour placer la statue de Bacchus, la tyrannie avoit arraché les vignes de nos ayeux, et leurs moissons, ont dû disparaître dès que Cérès s'est montrée parmi eux. Nous voyons avec joie que vous fassiez (*sic*) cesser le règne des figures pour nous faire jouir de la réalité des choses. La commune de Marly n'a jamais formé le moi-

dre regret de ne plus être le séjour d'un tyran, les témoins oculaires de la corruption de la cour et de la dissipation des deniers du peuple ne peuvent que haïr plus que d'autres le gouvernement d'un roi, aussi, Citoyens représentants, les habitants de Marly se sont-ils montrés dès le commencement les plus zélés partisans de la Révolution. Aux premiers cris de la patrie en danger plus de 130 de nos braves enfants ont volé à son secours. Votre décret sur la réquisition n'en a augmenté que fort peu le nombre, la voix de l'honneur dans leurs âmes généreuses, s'étoit fait entendre avant celle du devoir. Nous n'avons jamais appris en vain les besoins de nos frères d'armes, et les nombreuses offrandes portées à notre district d'objets utiles à nos défenseurs prouvent que nous ne sommes restés, pour ainsi dire, dans nos foyers que pour travailler à les soulager. Dociles à la voix de la raison, les prestiges du fanatisme n'ont pas longtemps fasciné nos yeux, nous avons chassé la superstition de son temple pour le donner à la raison. Nous avons enrichi le trésor national de 240 marcs d'argenterie, et l'airain de nos cloches est allé forger la foudre qui doit écraser les tyrans. Les représentans du peuple que nous avons eu l'avantage de posséder dans notre sein ont formé chez nous une Société populaire qui est devenue l'école où nous nous appliquons à connoître les loix sages et bienfaisantes que vous donnés à la France et où nous nous exhortons mutuellement à les observer. La reconnaissance nous amène aujourd'hui devant vous pour vous offrir un présent digne de républicains, un cavalier monté, équipé, et qui nous a paru réunir la vigueur et le courage nécessaires pour entamer avec nos braves défenseurs une campagne qui doit assurer le triomphe de la liberté. Courage ! Citoyens représentants, n'abandonnez point le vaisseau de la République que vous ne l'ayez conduit à bon port, nos biens et nos personnes sont à notre disposition : nous nous ensevelirons sous les ruines de la patrie ; plutôt que de survivre à la perte de ladite liberté. »

LEGANGNEUR, DENNEBECQ, J. CRONIER, MENAGE, GOGUET, Baptiste CAGNEUX.

## 45

Un secrétaire [OUDOT] (1) fait la lecture du procès-verbal de la séance du 11, la rédaction en est adoptée (2).

## 46

Joseph Burtin, jardinier à Saint-Avoid, fait plainte que la maison et le jardin de l'émigré Mandel ont été, au district de Sarguemines, vendus au desous du prix de la mise qu'il a lui-même faite audit district (3). Cette plainte, convertie en motion par un membre [BEC-

(1) *Débats*, n° 536, p. 249. ,

(2) P.V., XXXIII, 140.

(3) P.V., XXXIII, 140. M.U., XXXVII, 352.

(1) P.V., XXXIII, 140 et 187. B<sup>in</sup>, 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) M.U., XXXVII, 311; *Rép.*, n° 80; *Ann. patr.*, p. 1931.

(3) *J. Mont.*, p. 931; *J. Sablier*, n° 1187; *C. Eg.*, n° 569; *C. univ.*, 21 vent.; *Mess. soir*, n° 569.

(4) P.V., XXXIII, 140. Décret n° 8379.

(5) P.V., XXXIII, 140. B<sup>in</sup>, 19 et 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(6) C 295, pl. 990, p. 27.